

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

10 avril 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, GRUCHY Marie-Laure, BODOT Alain, FÉCAMP Joël, FORESTIER Monique, HAMON Sabine, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, PODEVIN Julie, SANCIER Dominique, TERRIEN Perrine, THIOLENT Arnaud

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Messieurs AUZOU François et HÉBERT Julien

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur BODOT Alain

Ordre du jour :

1. Adoption des procès-verbaux du 10 mars et du 20 mars 2026
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Vote des taux d'imposition 2026
4. Participation de la commune au SIVOS Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil
5. Attribution des subventions aux associations
6. Transfert de charges 2026 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil
7. Aide aux étudiants – Année 2026
8. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune – Année 2026
9. Indemnité d'élection versée à la secrétaire de mairie pendant toute la durée du mandat
10. Vote du budget primitif 2026
11. Modification des règlements intérieurs des deux salles de location
12. Questions diverses

1. Adoption des procès-verbaux du 10 mars et du 20 mars 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions concernant les deux procès-verbaux.

Aucune observation n'étant formulée, il propose de procéder au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés **à l'unanimité**.

2. Informations du Maire au Conseil Municipal

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections au sein de la Communauté de communes Terroir de Caux (CCTC) se sont tenues le mercredi 15 avril. Monsieur Jean-Luc Cornière, maire de Bertrimont, a été élu président. La CCTC compte désormais 11 vice-présidents, dont 6 nouveaux, contre 15 auparavant.
- La place du monument aux morts a été nettoyée au karcher afin de tester un nouveau produit désherbant.
- Concernant la commémoration du 8 mai, les panneaux et guirlandes de l'année dernière seront réinstallés sur la place jusqu'au 20 juin, date de la fête du village.

- La commission des finances s'est réunie le mardi 14 avril en amont du vote du budget. Monsieur le Maire souhaite souligner que la subvention à l'association ENTENTE VIENNE SAANE (EVS) a été augmentée, des solutions pérennes doivent être trouvées pour la soutenir, ainsi que le commerce « Le Parvis ». Il a été décidé de prendre en charge financièrement les « Vendredis du Parvis », concerts organisés par Madame Jouanneau.

- **Dates à retenir :**

- Commémoration du 08 mai
- Inauguration du City Stade le vendredi 22 mai à 17h30
- Réunion publique, présentation du Conseil Municipal et son fonctionnement aux habitants le vendredi 29 mai à 19h
- Commission Affaires Culturelles Sportives et Sociales (ACSS) et commission communication le jeudi 04 juin
- Commission Affaires Culturelles Sportives et Sociales (ACSS) le jeudi 18 juin
- Fête des voisins le samedi 06 juin
- Fête du village le samedi 20 juin

3. Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXE de la manière suivante et à l'identique de l'année 2025, les taux d'imposition en 2026 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	42,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	33,93 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	11,13 %

Si les habitants devaient constater une augmentation de leurs taxes respectives, il s'agirait de la part de l'état et non de celle de la commune.

4. Participation de la commune au SIVOS Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil

Un appel de fonds est effectué chaque année auprès des trois communes constituant le SIVOS, proportionnellement au nombre d'habitants et au nombre d'enfants. La commune d'Ambrumesnil présente les effectifs les plus élevés dans ces deux catégories.

Monsieur le Maire, également président du SIVOS, indique qu'il convient d'engager une réflexion afin de fixer un plafond de participation à ne pas dépasser. De nombreuses actions ont été mises en place ces dernières années pour améliorer le bien-être des enfants et des parents, mais il apparaît nécessaire de définir un montant maximal de contribution.

Le Conseil municipal, considérant que la participation de la commune en tant que membre du syndicat pour l'exercice 2026 s'élève à 92 747,34 €, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le versement de la participation communale d'un montant de 92 747,34 €.

5. Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose que la subvention de 400 € habituellement attribuée à la coopérative scolaire n'a pas été reconduite cette année, la dissolution du comité de jumelage ayant généré pour celle-ci une recette exceptionnelle non prévue.

Il revient ensuite sur la situation de l'association sportive EVS. Une réunion s'est tenue en mairie ce matin en présence des maires des six communes concernées : Ambrumesnil, Gueures, Longueil, Ouville-la-Rivière, Quiberville et Saint-Denis-d'Aclon. Une clé de répartition a été arrêtée en tenant compte notamment de la présence ou non d'équipements sportifs sur les communes (trois sur six en disposent), engendrant des charges de fonctionnement associées :

- communes disposant d'un terrain : 3 € par habitant ;

- communes ne disposant pas de terrain : 4,50 € par habitant.

L'association EVS joue un rôle à la fois social et sportif et nécessite des ressources supplémentaires pour assurer son fonctionnement.

Il appartient désormais à chaque commune de se prononcer sur cette clé de répartition au sein de son conseil municipal, ainsi que de préciser le nombre d'adhérents par commune afin d'intégrer cette donnée dans un calcul encore plus juste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

Associations	Année 2026	Associations	Année 2026
Entente Vienne et Saône	2000	Cicogé	100
Anciens Combattants	500	Théâtre du Vieux Colombier	70
Agir avec Becquerel pour la vie	200	Club des Jeunes de Luneray	190
Foyer Rural	500	Chœurs and Caux	130
AMCB	70	C.M.N Dieppe	70
Celtik and Caux	100	Club de karaté d'Arques la Bataille	70
Club de l'Amitié	500	SPA Dieppoise	300

6. Transfert de charges 2026 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire expose que la demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2026 se fait sous la forme d'une convention entre la commune et le SIVOS.

Les dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (frais de téléphone et d'internet) pour l'année 2026 se chiffrent de la manière suivante :

Frais de téléphone et d'internet : 1 283,16 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour que le SIVOS rembourse la somme de 1 283,16 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2026 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

7. Aide aux étudiants – Année 2026

Monsieur le Maire souhaite revenir sur cette aide, non pour la supprimer, mais pour la faire évoluer et l'ouvrir à un public plus large en la renommant « Aide aux jeunes de 18 à 25 ans ».

L'objectif est de valoriser l'obtention d'un ou de plusieurs diplômes, quels qu'ils soient, pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Cette aide sera versée au cours de l'année suivant l'obtention du(des) diplôme(s), sur présentation d'un justificatif.

La municipalité fixe le montant de cette aide, pour l'année scolaire 2026/2027, à 150 €. Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
VOTE en faveur de cette disposition.

8. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune – Année 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la différence possible de prix d'intervention selon l'entreprise/l'association appelée !

Celui-ci propose que la commune prenne en charge **100% de la facture dans le cas d'un nid de frelons asiatiques et 50% dans le cas d'un nid de frelons européens qui n'est pas considéré comme nuisible et s'il présente une gêne directe pour les habitants ; 50% également pour les nids de guêpes qui elles sont agressives** sur présentation de la facture et à hauteur de 60 €/facture pour une prise en charge totale et donc 30 €/facture pour une prise en charge à 50%.

Par contre, les habitants d'Ambrumesnil devront informer la municipalité avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit concernant ces nids pour que celle-ci puisse en amont déterminer le risque sur le secteur public et prendre en charge l'intervention si tel était le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour ces dispositions pour l'année 2026

9. Indemnité d'élection versée à la secrétaire de mairie pendant toute la durée du mandat

Monsieur le Maire rappelle que les élections entraînent une charge de travail supplémentaire lors des périodes de vote.

Il précise que l'État verse aux collectivités une indemnité électorale les années de scrutin.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer cette indemnité à la secrétaire de mairie en fonction au moment des élections, pour toute la durée du mandat, à savoir, à ce jour, Madame Anne-Laure Barré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

VOTE en faveur de cette disposition.

10. Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de commission de finances du 14 avril 2026, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	629 508,72 €
Recettes de fonctionnement :	792 084,21 €
Dépenses d'Investissement :	666 929,34 €
Recettes d'investissement :	666 929,34 €

Vu l'avis de la commission de finances du 14 avril 2026

Vu le projet de budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal

APPROUVE le budget primitif 2026

11. Modification des règlements intérieurs des deux salles de location

Suite à la visite périodique effectuée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) dans l'une des salles municipales, Monsieur le Maire propose de réviser les règlements intérieurs de la salle des Douze Étoiles d'Or et de la salle du Parvis. Cette mise à jour vise à refléter les conditions réelles d'utilisation de ces espaces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour la révision des règlements intérieurs des deux salles municipales

12. Questions diverses

● Madame Julie Podevin revient sur les concours de pétanque organisés par l'EVS et le Foyer rural, qui ont eu lieu à quelques jours d'intervalle. Elle s'interroge sur la possibilité de réunir l'ensemble des associations afin de recenser leurs manifestations et de mieux les répartir dans le temps, pour

éviter qu'elles ne se succèdent trop rapidement, ce qui a entraîné une faible affluence lors du second événement.

Monsieur le Maire lui répond que toutes les associations sont conviées à une réunion en mairie. Celle de 2025 s'est tenue fin septembre ; à cette occasion, elles communiquent leurs dates de manifestations ainsi que leurs souhaits de réservation des salles. Il précise qu'il est difficile pour la mairie d'imposer des dates, mais qu'elle les encourage à renforcer leur communication afin d'attirer un public plus large.

Il rappelle également qu'une idée évoquée lors de la mise en place de la nouvelle équipe municipale était d'organiser un forum des associations, afin qu'elles puissent se présenter aux habitants, éventuellement à l'occasion de la fête du village.

- Monsieur Arnaud Thiollent explique que dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département de la Seine-Maritime soutient les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans la réalisation de projets personnels avec l'aide « Tope là ! ». Cette aide peut atteindre jusqu'à 400 €. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à effectuer au moins 40 heures de bénévolat auprès d'une association loi 1901, d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'une commune ou d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) situés en Seine-Maritime. Les projets doivent être en lien avec la mobilité, la formation ou les études. Contacts : Tél : 02.35.52.64.50 – Email : topela@seinemaritime.fr. L'information sera relayée sur le site de la commune ainsi qu'au travers d'un prochain Brumesnil'Infos.

- Madame Marie-Laure Gruchy demande s'il est possible de rappeler les horaires autorisés pour la tonte et les travaux, ainsi que les règles relatives aux nuisances sonores à l'extérieur des habitations, à l'approche des beaux jours, dans un souci de respect de tous. Ces informations seront également relayées sur le site de la commune ainsi qu'au travers d'un prochain Brumesnil'Infos.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.